



EXPERT'IZY



Termes de référence

Objet : Recrutement d'un expert en négociation internationale et structuration de partenariats pour le secteur Eau, Assainissement et Hygiène

Structure bénéficiaire : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

Mission : Renforcement de capacités en négociation internationale, en stratégie de partenariat et en mobilisation des financements pour le développement de projets Eau, Assainissement et Hygiène





Table des matières

1. Le projet TADY	2
2. Présentation de la structure bénéficiaire.....	3
3. Objectifs de la mission.....	4
4. Résultats attendus.....	4
5. Méthodologie	5
6. Logistique et ressources nécessaires	5
7. Livrables.....	6
8. Profil de l' expert	6

1. Le projet TADY

Le projet **Tantsoroka ho An'ny Diaspora (TADY)** vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française de Développement, Expertise France et le Ministère des Affaires Etrangères(MAE) et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet, d'un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file(EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations(OIM) et l'Institut pour la Recherche sur le Développement(IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1 - Volet assistance technique** visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.
L'objectif de cette composante est d'accompagner le MAE dans le pilotage stratégique et opérationnel du déploiement de la LPNED. Les capacités du personnel de la DDIAQM ainsi que du réseau consulaire seront renforcées notamment sur les aspects de suivi-évaluation, communication et l'élaboration d'une offre de services pour la diaspora malagasy.
- **Composante 2 - Volet développement local** visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy
L'objectif de cette composante est de constituer et pérenniser des mécanismes favorisant la mobilisation de la diaspora malagasy pour le développement social, économique et culturel du pays. L'appui au secteur associatif sera concrétisé via une facilité de co-financement de projets de développement local. La mobilisation du capital humain de la diaspora se fera par le biais de deux dispositifs complémentaires(volontariat et expertise).
- **Composante 3 - volet recherche et capitalisation** visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.
L'objectif de ce dispositif sera de documenter les décisions opérationnelles du projet ; alimenter le pilotage de la LPNED ainsi que le dialogue des politiques publiques sur les enjeux Migrations, Diaspora, Développement.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l'engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Le dispositif Expert'Izy

Dans le cadre de la **Composante 2, Résultat 2.3. du projet TADY**, le dispositif **Expert'Izy** vise à promouvoir, au travers de missions d'expertise, le transfert des compétences et des savoir-faire, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des structures bénéficiaires, en s'appuyant sur la solidarité et l'engagement citoyen de la diaspora malagasy vers Madagascar.

La mobilisation des compétences de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora désigne un processus par lequel des talents et experts¹ disponibles et mobilisables, établis à l'étranger et justifiant d'une expérience confirmée et d'une formation de référence, sont impliqués dans le développement économique, social et institutionnel de leur pays d'origine. Cette approche repose sur l'idée que la diaspora constitue une ressource stratégique en raison de son savoir-faire, de son expérience internationale et de ses réseaux, pouvant ainsi jouer un rôle important en tant qu'acteur du développement et bien au-delà des simples transferts financiers.

2. Présentation de la structure bénéficiaire

Le MEAH (Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène) à Madagascar est l'institution publique responsable de l'accès à l'eau potable, de la gestion des ressources en eau et des infrastructures d'assainissement et d'hygiène, visant à améliorer la santé publique et réduire la pollution grâce à des projets clés et la construction de blocs sanitaires. Ses missions incluent le suivi technique, le contrôle des activités sectorielles et la promotion de politiques nationales pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Les missions principales du MEAH

- Eau potable : Assurer l'accès équitable et durable à l'eau potable à travers la planification, la coordination et la supervision des infrastructures, tout en garantissant une gestion intégrée et résiliente des ressources en eau ;
- Assainissement : Développer et coordonner les services d'assainissement afin d'améliorer la salubrité du cadre de vie et de protéger la santé publique, notamment par la mise en place d'infrastructures adaptées et durables ;
- Hygiène : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène par des actions de sensibilisation et d'éducation, en particulier dans les communautés, les écoles et les centres de santé, afin de réduire les risques sanitaires ;
- Gouvernance et coordination : Assurer la coordination des acteurs du secteur EAH, élaborer et appliquer les cadres réglementaires, et renforcer la gouvernance, la planification stratégique et la mobilisation des ressources ;
- Urgences et projets spécifiques : Mettre en œuvre des projets et interventions d'urgence visant à garantir la continuité et l'amélioration de l'accès aux services EAH, tout en renforçant la résilience face aux crises et aux changements climatiques ;
- Régulation : Mettre en place des cadres réglementaires comme l'OREA (Organisme Régulateur du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement).

Dans un contexte marqué par des ressources financières de plus en plus contraintes, et face aux défis grandissants en matière d'accès à l'Eau, Assainissement et Hygiène surtout dans le contexte actuel de changement climatique, le renforcement des capacités en matière de mobilisation des financements du Secteur s'avère plus qu'indispensables et urgentes.

La négociation internationale est un outil stratégique essentiel pour accéder à de nouveaux marchés, établir des coopérations, obtenir des financements et réaliser des projets dans le domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène. La réussite de ces démarches requiert une bonne maîtrise des négociations internationales et des stratégies de positionnement.

¹ L'emploi du genre masculin dans ces termes de référence n'affecte en aucun cas l'inclusivité de l'annonce ; il est uniquement adopté pour en faciliter la lecture.

La stratégie de partenariat du ministère est également à développer dans la mesure où elle permet de mutualiser expertises, financements et moyens techniques. Pour être efficaces et durables, ces partenariats – qu'ils soient publics, privés ou mixtes – doivent être structurés avec rigueur et alignés sur les intérêts des parties prenantes ainsi que sur les objectifs à long terme.

3. Objectifs de la mission

Objectif général

A travers le dispositif Expert'Izy, le MEAH fait appel à l'expertise de la diaspora Malagasy pour renforcer les capacités opérationnelles des cadres du MEAH en matière de négociation internationale et de structuration de partenariats, afin d'améliorer la préparation et la présentation de projets EAH auprès des partenaires techniques et financiers.

Objectif spécifique

La mission de l'expert se décline en plusieurs objectifs spécifiques (OS) :

- OS1 : Transférer des techniques permettant aux équipes de structurer des partenariats institutionnels et techniques ;
- OS2 : Renforcer les compétences pratiques en négociation internationale appliquée au secteur EAH afin de mieux positionner Madagascar dans les dialogues multilatéraux et bilatéraux, afin de maximiser les opportunités de coopération, de financement et de visibilité stratégique du secteur à l'échelle régionale et internationale ;
- OS3 : Accompagner le montage de 1 à 2 projets pilotes bancables et attractifs pouvant être présentés à des partenaires ;
- OS 4 : Élaborer une feuille de route succincte sur la structuration partenariat du secteur EAH, assortie d'un plan d'action opérationnel pour la mobilisation de partenariats techniques, financiers et institutionnels.

4. Résultats attendus

A l'issue de l'intervention de l'expert, il est principalement attendu que :

- Des d'outils pratiques (guides, canevas ou autres) sont co-construits avec les agents du MEAH, afin de garantir une meilleure préparation à l'accès à des sources de financement diversifiées (bailleurs de fonds, les partenaires techniques et financiers, ainsi que le secteur privé) ;
- 30 agents sont formés en négociation internationale appliquée au secteur EAH et des curricula de formation sont disponibles afin de répliquer les formations au sein du ministère ;
- 1 ou 2 fiches projet EAH déjà élaborés au niveau du ministère sont améliorés et pré-bancables ;
- Un plan d'action opérationnel pour la mobilisation de partenariats techniques, financiers et institutionnels est mis à la disposition du MEAH.

5. Méthodologie

Calendrier estimatif

L'expert effectuera une mission de **2 à 3 semaines au mois d'Avril à Antananarivo**, Madagascar. Le nombre de jour réel et calendrier final seront fixés dans le cadre d'un plan de travail élaboré entre l'expert et la structure bénéficiaire. Ce plan de travail sera élaboré en amont de la mission et permettra de préciser les différentes étapes, méthodologie et modalités d'intervention de l'expert.

Activités prévues

Pendant cette période, les activités suivantes sont prévues et peuvent faire l'objet de précisions dans le cadre du plan de travail :

- Transfert de compétences en termes de techniques de développement de partenariats :
 - o Elaboration des outils pratiques;
 - o Appui la mise en place d'une première structure de base de données, non exhaustive, de partenaires potentiels selon la zone géographique, les secteurs prioritaires du ministère, la valeur stratégique ;
- Elaboration des curricula de formation en négociation internationale intégrant:
 - o Les modèles de partenariat, les phases de négociation, la sécurisation des accords ;
 - o Les modes opératoires de coopération (gouvernance, indicateurs, gestion des risques, mécanismes de sortie) ;
 - o Les outils de pilotage : les ajustements stratégiques selon le contexte, bonnes pratiques internationales ;
- Une initiation aux outils d'évaluation des partenariats dont des indicateurs de performance des partenariats ;
- Elaboration et opérationnalisation d'un plan d'action pour la mobilisation et la gestion des partenariats EAH :
 - o Analyse du contexte sectoriel et des partenariats existants dans le secteur EAH ;
 - o Cartographie et priorisation des partenaires techniques, financiers et institutionnels au niveau international ;
 - o Définition des orientations stratégiques et des modalités de partenariat ;
 - o Élaboration de la stratégie de partenariat du secteur EAH, alignée sur les priorités nationales et les agendas internationaux ;
- Projets pilote :
 - o Identification d'un ou de deux projets ayant un fort potentiel préparé par le MEAH ;
 - o Amélioration des fiches projets correspondantes et de leurs outils de présentation.

Un suivi post-formation pourra être effectué en ligne selon la méthodologie convenue par l'expert et la structure bénéficiaire.

6. Logistique et ressources nécessaires

Suivant un contrat signé entre l'expert et Expertise France, le projet prendra en charge:

- Le billet d'avion aller-retour depuis le lieu de résidence;
- Les honoraires de l'expert d'un montant de 350 Euros/jour ;
- Les assurances médicales et de responsabilité civile.

Les ressources à la charge de la structure bénéficiaire :

- Un référent disponible pendant toute la durée de la mission ;

- Un bureau équipé à la disposition de l'expert ;
- Les ressources techniques nécessaires pour le bon déroulement de la mission.

7. Livrables

Les livrables suivants sont attendus suite à la mission de formation :

- Les outils et supports de formation développés durant la mission ;
- Un rapport de mission sur terrain, 7 jours après la fin de la mission, soumis à Expertise France ;
- Un rapport de mission conjoint, par l'expert et la structure d'accueil bénéficiaire, soumis à la DDIAQM et Expertise France dans un délai de 14 jours.

8. Profil de l' expert

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera portée aux candidatures d'experts issus de la diaspora Malagasy², ayant un lien fort avec le pays ou démontrant un vif intérêt à renouer avec son pays d'origine, Madagascar.

Bac+5 minimum (Master, MBA, DEA, DESS) dans l'un des domaines suivants : Relations internationales ou Droit international / Droit des affaires ou Gestion de projets internationaux.

Une formation complémentaire ou une certification spécifique en négociation internationale ou partenariats stratégiques est un atout.

L'expert doit faire preuve des qualifications, compétences et expériences suivantes :

Expérience

Minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans :

- La négociation internationale (secteurs public ou privé) ;
- Le montage de projets internationaux ou multiparténaires (ONG, bailleurs, institutions internationales) ;
- La gestion de partenariats stratégiques ;
- Expérience significative dans la formation ou le renforcement de capacités, idéalement à l'international ;
- Une expérience de collaboration avec des institutions de développement (ex. Banque mondiale, UE, ONU, AFD, etc.) est un plus.

Compétences requises pour la mission :

- Excellente maîtrise des techniques de négociation internationale ;
- Capacité à concevoir et animer une formation interactive et adaptée aux publics adultes / professionnels ;
- Compétences en analyse stratégique, diagnostic de partenariats, et planification de projets complexes ;

² Dans le cadre de cette Lettre de Politique Nationale pour L'engagement de la Diaspora (LPNED), la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger. La diaspora malagasy est composée des Malagasy Am-pielezana, ce qui se traduit en français comme « Malagasy à l'étranger ».

- Excellente compréhension des enjeux géopolitiques, économiques et culturels liés aux partenariats internationaux ;
- Maîtrise des outils de gestion de projet (cadre logique, théorie du changement, plan de partenariat, etc.)
- Bonne connaissance du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH), incluant les enjeux institutionnels, techniques, financiers et de gouvernance, ainsi que les cadres de coopération internationale propres au secteur

Autres qualifications :

- Qualités pédagogiques confirmées : animation participative, études de cas, jeux de rôle, simulations de négociation, etc.
- Capacités de rédaction, synthèse et présentation ;
- Adaptabilité interculturelle et esprit de collaboration ;
- Bonne maîtrise des outils numériques pour la formation (e-learning, supports interactifs, etc.)

Langue :

- Français (Langue de travail principale)
- Malagasy

Les candidatures féminines sont encouragées.

Toutes les candidatures doivent inclure un CV détaillé, l'outil n°2 annexé à ces TDR et une lettre de motivation, à envoyer en réponse à cet appel à candidatures ou par courrier électronique à tady@expertisefrance.fr avant le **20 février 2026**.

Les questions et demandes de clarification par rapport aux TdR et au processus de sélection peuvent être envoyées jusqu'au 13 février 2026 à tady@expertisefrance.fr et tady@diplomatie.gov.mg.

Note administrative : Un contrat de prestation de service sera signé entre l'expert retenu et Expertise France en tant que gestionnaire de fonds du projet TADY. L'expert retenu devra donc avoir une existence juridique dans son pays de résidence ou être porté par une structure disposant d'un statut légal.